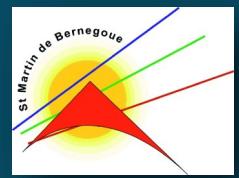


le Bulletin Municipal



Janvier
2026

Gardons le contact :

La Mairie

Le secrétariat est ouvert le mardi et le jeudi de 14h00 à 18h00.
Un accueil sur rendez-vous est possible en appelant au 05.49.26.48.60 (en cas d'absence, laissez un message sur le répondeur).

L'info en continu

Sur le site internet communal :

www.saintmartindebernegoue.fr
Actualités, photos, informations municipales, pratiques, quotidiennes, scolaires, agricoles, économiques et associatives.

Sur la page Facebook :



Les urgences :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, contacter le 05.49.26.48.60
- En dehors de ces horaires et en cas d'urgence : 07.50.55.09.54

Les élus :

Echanger directement avec les élus en prenant rendez-vous au 05.49.26.48.60

- Frédéric NOURRIGEON, Maire

- Dominique MAURILLE, 1er adjoint (Enfance, jeunesse, solidarité, services, loisirs, culture, associations)

- Pascal CLERJEAU, 2ème adjoint

(Cadre de vie, urbanisme, voirie/bâtiments, environnement/agriculture)



Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,
je vous adresse en ces premiers jours de janvier 2026 mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous souhaite la meilleure santé qui soit, chaque jour un bonheur renouvelé et que vos rêves, vos projets, vos ambitions se réalisent.

Ce nouveau bulletin municipal est un peu différent des précédents puisque nous sommes en période pré-électorale. Il contient donc exclusivement des informations pratiques dont deux dossiers principaux : les élections municipales dont le mode de scrutin est nouveau et le recensement de la commune dont je me dois de vous rappeler que c'est obligatoire.

Si cette période m'oblige un propos réservé, je tiens toutefois à souligner et remercier l'action du Conseil Municipal en 2025. La transformation de l'ancien garage de la Figère en espace couvert pour des repas ou autres animations à la belle saison, ou encore la 1ère phase du

passage en LED de l'éclairage public sont des investissements que vous pourrez constater. Les élus travaillent aussi sur des projets moins visibles mais aux enjeux importants pour la commune comme celui de la restauration scolaire. A ce propos, je voudrais au nom du Conseil Municipal mais aussi de tous ceux qui sont passés par la cantine remercier Françoise PIQUEREAU qui fait valoir ses droits à retraite au 1er mars 2026. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée. Un autre sujet mobilise beaucoup les élus. Il s'agit de l'indispensable projet de la rénovation énergétique de nos bâtiments publics.

Mon propos s'arrêtera là pour ce dernier édito du mandat. Je reste bien entendu à votre écoute et vous confirme que vous pouvez toujours compter sur mon dévouement comme celui du Conseil Municipal. Bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal, une nouvelle fois entièrement fait en interne.

Bien à vous.

Frédéric NOURRIGEON,
Maire



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ - LAÏCITÉ

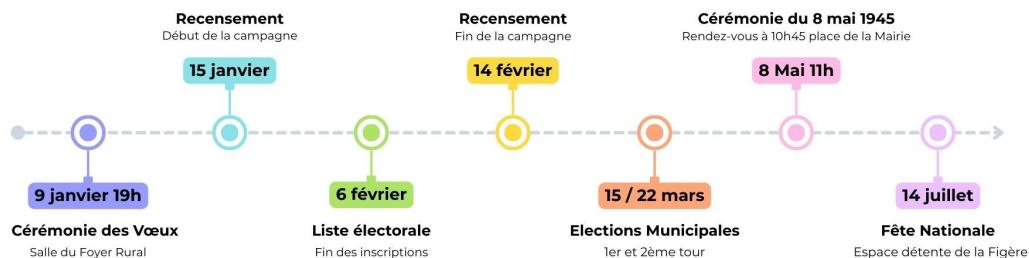
INVITATION

Vendredi 9 janvier 19h - Foyer Rural

Frédéric NOURRIGEON, Maire
et le Conseil Municipal
vous convient à la

Cérémonie des vœux 2026,
suivie d'un moment de convivialité.

Calendrier communal



Elections Municipales 2026

De nouvelles règles s'appliquent

Trois nouvelles règles s'appliquent aux communes de moins de 1000 habitants.

1er changement : Un scrutin de listes

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, pluriominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité. Suite à une loi du 21 mai 2025, les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants. Désormais, le **scrutin de liste paritaire**, déjà applicable aux communes de 1000 habitants et plus, s'applique à notre commune. Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ? Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé. Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

2ème changement : La composition des listes

Chaque liste de candidats respectera désormais la parité, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou inversement et ce, jusqu'à la fin de la liste. La parité devra également s'appliquer lors de l'élection du Maire et des Adjoints sachant que le Maire et le 1^{er(e)} Adjoint(e) peuvent être de même sexe.

3ème changement : Le nombre de candidat sur la liste sera variable

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le nombre de candidat est fixé à 15 noms. Mais une liste est réputée complète avec 1 ou 2 candidats de moins et elle peut présenter 1 ou 2 candidats de plus (Dans ce cas, ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de donner procuration à une personne de confiance. Cette personne (le mandataire) devra voter selon vos consignes données.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Comment et quand donner une procuration ?

Dans l'année précédant le scrutin, vous pouvez donner procuration à tout moment, de 3 façons :

- **Sur internet**, vous devez faire votre démarche sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr>. Vous devez ensuite faire valider votre procuration en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.
- **Procuration Simplifié grâce à France Identité** : Grâce à l'application France Identité, il est possible d'établir ou de résilier sa procuration de vote directement sur Maprocuration.gouv.fr, **sans passage en commissariat ou gendarmerie**. Pour profiter de cette démarche entièrement en ligne, il suffit de disposer de la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire et d'une identité numérique certifiée. Cette certification s'obtient en quelques étapes : 1– Télécharger l'application France Identité sur son smartphone ; 2– Lancer une demande de certification dans l'application ; 3– Confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité ; 4– Se rendre en mairie avec son smartphone, sa carte d'identité et le QR codé généré. A noter : Vous êtes détenteur d'une ancienne carte d'identité pas encore arrivée à échéance ? Sachez que vous pouvez demander gratuitement le renouvellement et ainsi bénéficier de France Identité.
- **Via un formulaire Cerfa papier (14952*03)** Vous devrez ensuite le faire valider dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Liste électorale : vérification et inscription

Vous pouvez dès maintenant vérifier votre inscription soit auprès de la mairie soit sur internet. Si vous n'êtes pas inscrit, vous devez effectuer cette démarche jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **sur internet** ou jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.

Tout savoir sur le recensement

A quoi ça sert ?

Cette année, la commune est recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2026. Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements, etc. Il permet par ailleurs de déterminer les dotations de l'Etat aux communes ou encore définir le nombre d'élus au Conseil Municipal. Pour les communes, le recensement permet par exemple de prendre des décisions sur les politiques locales à mener et orienter ses investissements.

824 habitants

Sur la base des données
au 1er janvier 2023
applicables au
1er janvier 2026

Est-ce obligatoire ?

OUI. Cette obligation est prévue par la loi du 7 juin 1951. En contrepartie, cette loi garantit que toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles. Elles sont exploitées uniquement par l'Insee, de façon anonyme, et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Au-delà de l'obligation légale, répondre au recensement est également un acte civique.

Comment ça se passe ?

- Visite de l'agent recenseur :** Un agent recenseur, recruté et formé par la commune se présente à votre domicile. Il est muni d'une carte officielle et peut être identifié facilement. Vous trouverez ci-dessous leurs photos.
- Remise des documents :** L'agent remet au foyer une notice d'information avec un code d'accès pour répondre en ligne (méthode privilégiée), ou, si nécessaire, un questionnaire papier.
- Réponse au questionnaire :** Vous pouvez soit répondre en ligne en quelques minutes ou remplir le questionnaire papier et le remettre à l'agent lors d'un second passage.
- Fin de la démarche :** Une fois le questionnaire rempli, la participation est considérée comme complète. L'agent recenseur peut repasser pour vérifier que tout est bien transmis, mais aucune autre démarche ne sera demandée.

Comment ça se passe en cas d'absence prolongée ?

Si vous êtes absent pendant la période du recensement, la démarche reste possible. Lors du passage de l'agent recenseur, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Il permet de prendre contact avec l'agent afin de convenir d'un rendez-vous ou d'obtenir les informations nécessaires pour répondre. Dans la plupart des cas, il est ensuite possible de répondre en ligne, à distance, grâce aux codes personnels remis ou transmis par l'agent recenseur. À défaut, un autre passage peut être organisé pour la remise ou la récupération des questionnaires papier.

Les données sont-elles confidentielles ?

Les réponses sont **strictement confidentielles** et transmises uniquement à l'Insee. L'agent recenseur ne voit pas les réponses en ligne et ne conserve aucun document.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.

Nos agents recenseurs

Titulaires



Aurélie
Baudrez-Taveneau



Clémence
Poupinot

Suppléants



Benjamin
Barreau



Didier
Granier

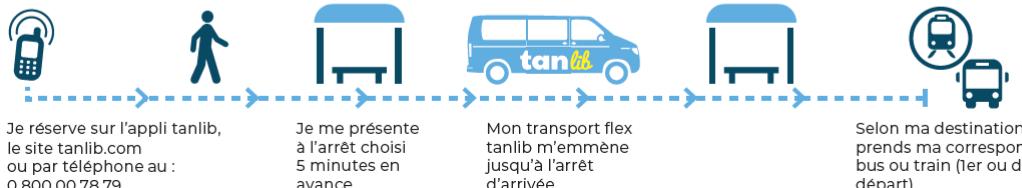
Mobilité - Des offres TANLIB qui s'adaptent à vos besoins

Savez-vous qu'il y a plusieurs possibilités pour se déplacer sur l'agglomération et notamment sur Niort à partir de notre commune et dans certains cas à partir de chez vous ? Voici les nouveautés : 5 services flexibles pour se déplacer en toute simplicité sur le territoire de Niort Agglo. Réservez jusqu'à 1 heure avant votre trajet.

	flexAgglo	flex Niort	flex Gares	flex Actifs	flex PMR
Quand voyager ?	Du lundi au samedi Arrivées à 9h30 et 13h30 Départs à 11h30 et 15h30	Du lundi au samedi Arrivées à 8h30, 10h30 et 14h30 Départs à 12h30, 16h30 et 18h30	Du lundi au vendredi Tôt le matin et tard le soir	Du lundi au vendredi ¹ Première arrivée à 4h45 et dernier départ à 23h30	Du lundi au samedi De 07h à 20h
Pour qui ?	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les actifs sous convention tripartite.	Pour les personnes en situation d'invalidité à hauteur de 80% et plus.
Pour aller où ?	Arrêt le plus proche de chez vous => Frontenay R.R., Coulon, Echiré, Mauzé s/le Mignon, St Hilaire le Palud, Beauvoir s/Niort, Prahecq.	Arrêt le plus proche de chez vous => Place de la Brèche, Maisons Rouges, Darwin, Pôle Atlantique, Curie, Espace Ouest, Espérance, Cassin, Pied de fond.	Arrêt le plus proche de chez vous => Gares de Niort, Mauzé s/le Mignon, Beauvoir s/Niort.	Arrêt le plus proche de chez vous => Principales entreprises et zones d'activités du territoire.* Arrêt hôpital desservi samedi et dimanche pour le personnel hospitalier	En porte à porte sur tout le territoire.
Pour faire quoi ?	Faire des courses / loisirs, aller à un rendez-vous...	Aller au travail, faire des courses / loisirs, aller à un rendez-vous...	Correspondre avec les trains depuis ou vers Paris en gare de Niort et depuis ou vers Niort en gare de Beauvoir et Mauzé.	Aller au travail	Faire des courses / loisirs, aller à un rendez-vous, aller travailler...

* Service ouvert sous réserve d'une convention signée avec l'employeur et au minimum 2 salariés intéressés par secteur

Comment réserver ? Par téléphone au 0 800 00 78 79 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
En ligne sur tanlib.com ou sur l'appli tanlib - tous les jours et 24h/24.
Première connexion ? Contactez-nous au 0 800 00 78 79 pour demander votre mot de passe.



COVOITURAGE



Niort Agglo vous propose une offre de covoiturage avec Blablacar Daily.
blablacardaily.com



Flashez le QR Code et retrouvez les informations liées au covoiturage sur le territoire de Niort Agglo.



RESTEZ CONNECTÉ !

Avec l'application PYSAE vous pouvez géolocaliser votre car scolaire en temps réel, consulter les horaires en temps réel et aussi être informé des perturbations.



Et pour tout savoir sur votre réseau Tanlib, inscrivez vous à la newsletter (inscription sur tanlib.com) ou suivez toutes les actus sur nos réseaux sociaux !

Fais de la mobilité une liberté !



L'application MonTri

L'Agglomération met à votre disposition un nouvel outil pour vous accompagner dans votre gestion quotidienne des déchets : l'application MonTri. Disponible gratuitement sur smartphone, MonTri permet :

- de connaître les bonnes consignes de tri grâce au scan des emballages et au guide de tri intégré,
- de localiser facilement les points d'apport volontaire (verre, emballages), les déchetteries, les ressourceries les plus proches
- de consulter les calendriers de collecte
- de signaler un dépôt sauvage ou une borne d'apport volontaire débordante,
- de formuler directement des demandes (bac, badge déchetterie, composteur...)

Les poubelles

Chaque semaine, des bacs restent plusieurs jours sur l'espace public. Nous vous rappelons que leur présence engage votre responsabilité notamment en cas d'accident. C'est pourquoi Niort Agglo vous conseille de les sortir au plus tôt la veille au soir poignée vers la chaussée et sont à rentrer au plus tard le soir de la collecte.

Le SCPC est à votre service

Les parenthèses d'octobre

Une semaine pour partager, apprendre et s'amuser en famille !

Du 6 au 10 octobre 2025, le Syndicat de Communes Plaine de Courance a organisé « Les Parentales d'Octobre », un rendez-vous incontournable pour les familles du territoire. Cette semaine était dédiée à la petite enfance et à l'enfance jeunesse et a permis de créer des moments uniques entre parents, enfants, professionnels et intervenants passionnés.

Il y a eu au programme :

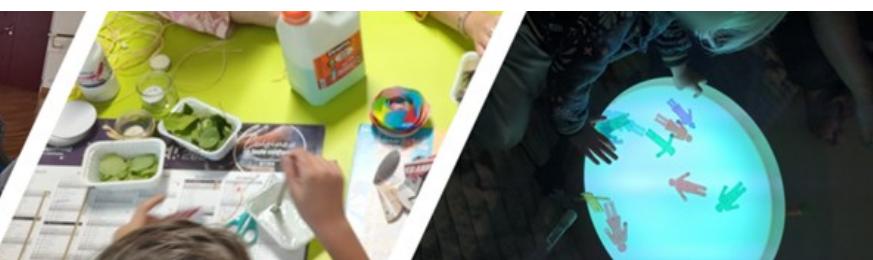
- Ateliers de motricité, Baby-Yoga et atelier Yoga pour éveiller les sens des petits et grands
- Découverte Snoezelen pour un moment de détente et de douceur
- Jeux en famille et ateliers créatifs en récup' pour stimuler l'imagination
- Escape Games familiaux pour relever des défis ensemble
- Une conférence inspirante : « Le rythme des familles : cultiver l'ennui, libérer la créativité »

Vous avez manqué cette édition ?

Bonne nouvelle ! Les Parentales d'Octobre reviennent du 5 au 9 octobre 2026. Venez vivre des expériences enrichissantes, partager des rires et repartir avec des idées pour le quotidien. Le SCPC vous attend nombreux !

Suivez-les activités du SCPC pour ne rien manquer :

- Réseaux sociaux du Syndicat de Communes Plaine de Courance : sur Instagram : ALSHSCPC et sur Facebook : Accueil de Loisirs plaine de Courance et Petite Enfance Plaine de Courance
- Site internet : www.scpc.fr



Portage de repas

Un service qui vous simplifie la vie !

Vous ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés à préparer vos repas ? Le service de portage de repas à domicile est là pour vous !

Pourquoi choisir ce service ?

- Pratique : des repas équilibrés livrés directement chez vous.
- Adapté : menus variés, tenant compte des régimes spécifiques (sans sel ...).
- Sécurisant : un passage 3 fois par semaine qui permet aussi de garder un lien social.

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux Personnes âgées, en convalescence ou en situation de handicap, mais aussi à toute personne ayant besoin d'aide ponctuelle.

Comment en bénéficier ?

Un simple appel suffit ! Contactez le 05.49.26.42.11 (Résidence du petit Logis de Prahecq) ou au 05.49.26.05.22 (Accueil du SCPC).



Livraison 3 fois / semaine avec le sourire !

SEOLIS et les heures creuses

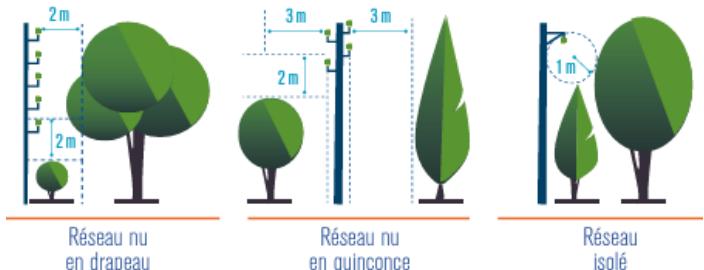
Vous avez entendu parler de l'évolution des plages Heures Pleines / Heures Creuses et vous vous interrogez sur l'impact pour votre contrat ? Pour les clients SÉOLIS, les heures creuses restent inchangées pour le moment. Cette évolution se déployera à compter de fin 2026. En effet, cette évolution vise à aligner les plages tarifaires au rythme de la production renouvelable notamment solaire et à décaler la consommation vers des périodes moins critiques pour le réseau. Elle s'applique en premier lieu aux territoires ayant atteint un taux de déploiement du compteur Linky supérieur à 90 %. Le moment venu, SÉOLIS vous accompagnera à chaque étape et vous tiendra informé(e) de toute évolution concernant votre contrat.

GEREDIS va élaguer

L'élagage est un vrai enjeu de qualité et sécurité. C'est une action d'entretien qui consiste à couper la végétation pouvant perturber le réseau électrique et provoquer des pannes. En effet, le contact de la végétation avec les lignes électriques est génératrice de microcoupures, et la chute des branches ou d'arbres, de coupures. GEREDIS a confié les travaux d'Elagage à proximité des réseaux électriques basse tension à l'entreprise SERPE. Ce prestataire est susceptible de pénétrer sur des terrains privés pour se rendre sur les points d'élagages après avoir contacté le propriétaire. Bon à savoir : Lorsque la végétation se situe sur le domaine privés et la ligne électrique sur le domaine public, l'action d'élagage est normalement à la charge du propriétaire du terrain. A titre exceptionnel, GEREDIS prendra en charge cette opération mais demande aux propriétaires de maintenir par la suite ses arbres à distance par un entretien régulier.

Distances minimales permanentes

→ Réseau basse tension BT (230/400 volts)



1 L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

- Si la plantation de l'arbre sur sa propriété est postérieure à la ligne ou
- Si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, le propriétaire des arbres devra déposer auprès de GÉRÉDIS une DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

2 L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DE GÉRÉDIS

- Dans les autres cas, GÉRÉDIS assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable.

Keylan, cadet de la défense



Kelyan Coufleau, jeune habitant de la commune, incarne avec fierté les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de service à la Nation. En intégrant le dispositif des cadets de la défense, il s'est engagé volontairement dans un parcours exigeant qui mêle formation civique, découverte du monde militaire et actions de terrain.

Le 11 novembre, Kelyan a été convié à participer à la cérémonie officielle aux côtés du Président de la République. Une invitation prestigieuse qui souligne l'importance de son engagement citoyen et la portée nationale de son parcours au sein des cadets de la défense. Le Conseil Municipal le félicite pour son engagement.

France Identité

A quoi ça sert ?

L'application France identité est une application qui permet de prouver son identité, tout en évitant les usurpations. Elle prolonge votre carte d'identité physique en version numérique. Son objectif est double : Prouver votre identité de manière sécurisée. Elle permet de s'identifier en ligne sans transmettre toutes vos informations personnelles, ce qui limite fortement les risques d'usurpation d'identité. Elle évite d'envoyer des copies de documents sensibles, souvent ciblées par les cybercriminels. Par ailleurs elle permet d'accéder facilement à plus de 1 400 services en ligne comme par exemple, pour vous connecter au site des impôts, vous n'avez plus besoin de mot de passe : votre carte d'identité numérique + un code à 6 chiffres suffisent. Enfin elle permet de dématérialiser vos documents officiels comme votre pièce d'identité et votre permis de conduire.

Comment l'obtenir ?

1– Télécharger l'application « France Identité » sur votre smartphone. 2– Activer votre identité numérique en scannant votre carte d'identité format CNIC (nouvelle carte avec puce). Vous aurez alors un code à 6 chiffres à créer. 3– Ajouter vos documents comme votre carte d'identité CNIC, votre permis de conduire ou encore votre carte grise.



Vie associative

Le mot de l'amicale

Comme chaque année l'Amicale œuvre afin de sensibiliser la population à l'importance de donner son sang pour les malades qui en ont besoin.

L'Amicale apporte son aide logistique et financière lors de chaque collecte pour que celle-ci se passe dans les meilleures conditions d'accueil des donneurs et dans le respect des contraintes édictées par l'EFS (Etablissement Français du Sang). Tout cela est également possible grâce aux contributions financières (subventions annuelles) et logistiques (prêt des salles) des communes de notre « canton » que l'amicale remercie. Leur principale source de revenu provient des recettes du



Ci-dessus, la remise du chèque du Président de l'Amicale des Donneurs de Sang de Prahecq (Daniel GOY) à la Présidente de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Prahecq (Céline Frappier)

vide-greniers qu'ils organisent chaque année le jeudi de l'Ascension au Parc de la Voûte. Depuis quelques années, les pompiers viennent leur prêter main forte, partageant ainsi un bon moment de plaisir et le résultat financier.

Son Assemblée générale sera le Vendredi 30 janvier 2026 à la Salle de la Laiterie de Prahecq

L'association du Foyer Rural continue avec 80 adhérents d'animer la commune autour d'activités variées. Avec 500 entrées en 2025, les 5 représentations théâtrales à venir en mars 2026 seront encore le moment

fort de notre association. Neuf comédiens et comédiennes présenteront la pièce comique « Tranches de bluff ».

La qualité du travail photographique des membres du club photo « f8 » n'est plus à démontrer. La trentaine de membres se réunit le vendredi soir. Une exposition de leurs œuvres à lieu tous les 2 ans dans la salle du Foyer Rural, comme en octobre 2025 avec 330 entrées.

Le club « jeux » se réunit les jeudis après-midi autour des jeux de société et de cartes. Le Foyer Rural propose des déplacements pour les séances de ciné-conférence "Altaïr", anciennement « Connaissance du Monde », qui ont lieu au cinéma CGR de Niort, à un tarif de 4 € (au lieu de 10 €). L'association permet d'assister à des représentations théâtrales de troupes professionnelles au petit théâtre Jean Richard à Niort à un prix de 50 % du tarif public.

La prochaine exposition d'Art et d'Artisanat se déroulera les 12 et 13 septembre 2026. Avec 25 exposants et plus de 250 entrées c'est un autre moment fort de l'association.

D'autres activités ou sorties sont prévues pour 2026 et vous en serez informés par voix d'affiches, de documents dans vos boîtes aux lettres ou bien sur leur page Facebook.

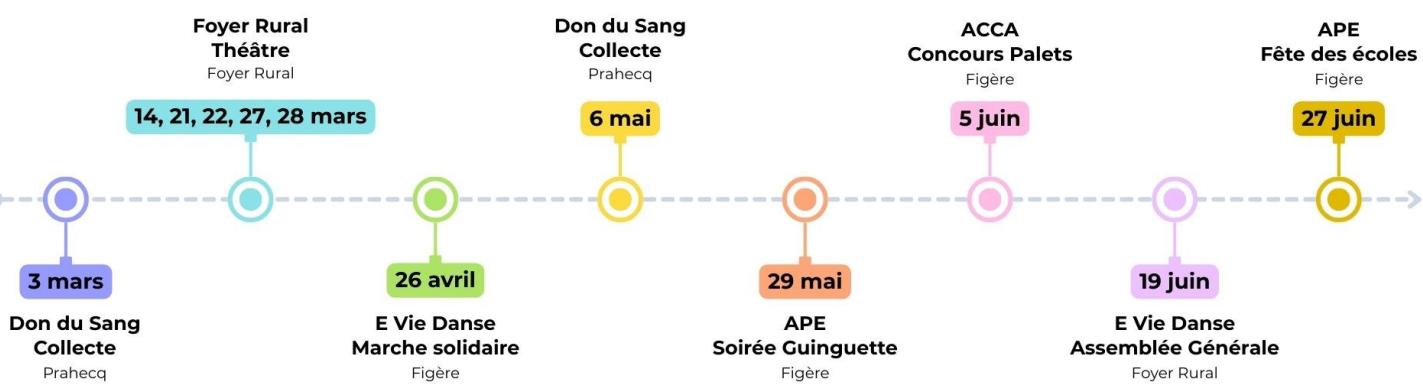


L'association E Vie Danse dont vous pouvez découvrir son nouveau logo, vous invite à participer très nombreux à sa marche solidaire au profit de l'institut du cerveau le 26 avril 2026. Rdv 9h pour les inscriptions ; Départ 9h30. 2 circuits seront proposés. Une participation de 5€ sera demandée.



25 participants âgés de 12 à 35 ans motivés vont représenter Impulsion Gym, sa région mais aussi porter les couleurs de la France en Italie à l'occasion d'Eurogym 2026. Eurogym est une manifestation gymnique qui se déroule tous les 2 ans. 5000 jeunes de 12 à 18 ans, de toute l'Europe sont attendus. Ils vont vivre des moments forts de fraternité, d'échanges et de convivialité. Ils y découvriront et testeront de nouvelles formes d'activité comme le Step aérobic. Pour financer leur participation, Impulsion Gym fait appel aux dons ! En devenant mécène vous pouvez déduire 66% si vous êtes un particulier et 60% pour une entreprise.

Contact : michael.impulsiongym@gmail.com



Ventes à la ferme

Nos cochons sont élevés sur la paille dans un bâtiment ouvert sur tout un pan
Leur nourriture est exclusivement produite sur la ferme

LES P'TITS COLIS
d'Anne-Claire & Germain

À 3 minutes de Prahecq & 15 minutes de Niort

Anne-Claire 06 27 94 65 49 & Germain 06 11 11 16 94
65 rue du Rabot 79230 SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUX
lespetitscolis.acg@gmail.com
Les p'tits colis d'Anne-Claire et Germain



VENTES À LA FERME
Je soutiens mes producteurs locaux

EARL du Logis d'en Bas

Guillaume JUILLET, éleveur, vous propose plusieurs fois par an une vente de colis de bœuf et de veau conditionnée sous vide.



Facebook : Gaec Logis d'En Bas,
06.03.20.29.69
g.juliet@sfr.fr
✉ Le logis d'en bas

Les entreprises de la commune

ENTRETIEN DEPANNAGE INSTALLATION
Plombier, Electricien, Chauffagiste, Frigoriste

contact@sarl-penacq.fr - 06.78.84.23.79
360 RUE DE LA FONTAINE - 79230 SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUX

<http://www.sarl-penacq.fr>



Tom et Frédéric Moyne vous proposent des travaux de rénovation, de création et d'aménagement d'intérieur sur mesure. Une offre « clé en main » pour vos projets de salle de bain, cuisine, dressing ou toutes autres pièces de la maison. La modélisation 3D vous permettra de vous projeter. customrenov.sarl@gmail.com / 07-87-02-01-33.

La féerie des ongles

Jocelyne Didier
Prothésiste ongulaire certifiée

Domicile :
7 Allée du jardin de la Figère
79230 St-Martin-de-Bernegoue

Tel : 06.83.53.14.78
✉ : lafeeriedesongles.jd@gmail.com

Mathieu Moreau
06 78 33 31 04
✉ moreaumathieupaysage@gmail.com
Niort & ses alentours (79)

Façonnons ensemble la beauté de votre jardin



La Recette du chef Daniel : Nœuds briochés

Pour 24 nœuds, 20g de levure de bière, 625 de farine, 15g de sucre en poudre, 2 pincées de sel fin, 125 g de beurre ramolli, 20 cl de lait, 1 cuil. à soupe de graine de pavot. Pour dorer : 2 œufs et 3 cuil à soupe de lait. Repos pâte : 5h - Cuisson 20 min.

1- Emiettez la levure et délayez-la dans 2 cuil. à soupe d'eau à 37°. Ajouter 125g de farine, bien mélanger et laissez reposer le levain 2h sous un torchon à l'abri des courants d'air. 2- Sur un plan de travail, mettez le reste de farine, le sucre, le sel et le beurre coupé en dés. 3- Pétrissez la pâte en la mouillant peu à peu avec le lait. Vous devez obtenir une pâte souple mais ferme. 4- Incorporer le levain et les graines de pavot et laissez lever 2h. 5- Divisez la pâte en morceaux (diam d'une mandarine). Roulez chaque morceau en boudin sur le plan de travail fariné. Nouez-les comme sur la photo. 7- Posez-les sur une plaque de four tapissée d'une feuille de papier sulfurisé préalablement beurrée et farinée. 8- Laissez lever 1h. 9- Battez les œufs avec le lait et dorez les nœuds avec un pinceau. 10- Faites cuire à four chaud (210°) 8 à 10 min. Baissez la température à 150° et laissez 5 min. 11- Décollez les nœuds et laissez-les refroidir.

